

REUNION DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 février à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 12 février 2021

Secrétaire : M. GREMILLET Julien

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, MME LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, MME PLAIRE Alégria, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien



- PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

- Subventions aux associations communales et intercommunales :

Après délibération, le Conseil Municipal propose les subventions suivantes aux associations communales et intercommunales :

- ACCA	400.00 €
- Comité des Fêtes	400.00 €
- Club Informatique	200.00 €
- Les Amis de la Siette des Moulins (nouvelle association)	400.00 €
- Philharmonie de Cherves/Maisonneuve	100.00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire d'inscrire ces subventions au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal précise que si l'ACCA et le Comité des Fêtes organisent une ou plusieurs manifestations, leur subvention pourra être augmentée.

- Subventions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes d'aides et le Conseil propose les subventions suivantes :

- Téléthon	60.00 €
- Chambre des métiers (1 élève)	120.00 €
- Association des Maires Ruraux	Néant
- Radio Style FM	Néant
- Ligue contre le cancer	Néant
- Association des sclérosés en plaques	Néant
- Association des accidentés de la vie	Néant
- Un hôpital pour les enfants	Néant
- Club de foot de Martaisé (3 enfants)	45.00 €
15 € par enfant avec un plafond annuel de 150 €	
- Club de gym de Champigny en Rochereau (9 enfants)15 € par enfant avec un plafond annuel de 150 €	135.00 €

- demande de subvention Mlle LARRIU Alexine 150.00 €
(suite réunion du 28 janvier 2021)

Le Conseil Municipal charge le Maire d'inscrire ces subventions au budget primitif 2021.

- Dépenses d'investissement :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les dépenses d'investissement suivantes :

- Matériel divers	4 190.00 €
- Voirie	40 000.00 €
- Registres Etat Civil	1 000.00 €
- Salle polyvalente	28 400.00 €
- Salle informatique	8 000.00 €
- Ecole (toiture + Jeux école Remboursement à la CCHP)	34 000.00 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2021.

- TOITURE ECOLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du 26 novembre 2020 concernant la réfection de la toiture de l'école, il a en sa possession plusieurs devis

- devis de l'entreprise MORIN-ETAVARD de Saint Jean de Thouars

- couverture en ardoises 218 m2 environ pour	36 495.04 € HT
Soit	43 794.05 € TTC
- couverture en tuiles 218 m2 environ pour	27 891.98 € HT
Soit	33 470.38 € TTC

- devis de l'entreprise COUVERTURE-ZINGUERIE de Mazeuil

- couverture en tuiles 218 m2 environ pour	24 711.40 € HT
Soit	29 653.68 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise COUVERTURE-ZINGUERIE de Mazeuil pour une couverture en tuiles pour un montant de 24 711.40 € HT et autorise le Maire à effectuer la demande de subvention DETR et à signer tous les documents nécessaires.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux seront pris en charge par le SIVOS, à hauteur de 50% du montant HT comme indiqué dans les statuts du SIVOS soit 12 355.70 € HT.

- VOIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines voies communales nécessitent des travaux ; il informe que M. LE BRAS s'est chargé d'obtenir des devis et notamment pour les voies suivantes :

- VC N° 4 : de la RD 738 à l'entrée de Poué sur une longueur de 600 ml environ, réalisation d'un bi couche prégravillonné finition en 2/4
- VC N° 4 : de l'entrée de Poué direction Beauregard sur une longueur de 300 ml environ, réalisation d'un bi couche prégravillonné finition en 2/4
- VC N°15 : de la RD 738 à la Bournalière sur une longueur de 180 ml environ, réalisation d'un bi couche prégravillonné finition en 2/4
- VC N° 203 : de la RD 40 à l'atelier communal sur une longueur de 180 ml environ, réalisation d'un bi couche prégravillonné et finition en 2/4
- VC N° 3 : au niveau de la propriété de M. PAGEAULT, la Vallée, raccordement de trottoir sur une longueur de 55 ml environ

Le Maire a en sa possession trois devis.

- l'entreprise SPIE BATIGNOLES (DEGUIL) pour un montant total de Soit	51 730.11 € HT 62 076.13 € TTC
- l'entreprise EUROVIA pour un montant de Soit	46 661.04 € HT 55 993.25 € TTC
- l'entreprise BLANCHET pour un montant de Soit	37 885.46 € HT 45 462.55 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BLANCHET de Mirebeau pour la réalisation des travaux de voirie et précise qu'il souhaite effectuer ces travaux sur 2 années (comme indiqué ci-dessous), il autorise le Maire à effectuer la demande de subvention ACTIV 3 ainsi que toute autre demande de subvention susceptible d'être accordée et à signer tous les documents nécessaires.

- en 2021 :

- VC N° 4 de Poué en direction de Beauregard pour un montant de	12 396.75 € HT
- VC N° 15 de la RD 738 à la Bournalière pour un montant de	2 379.76 € HT
- VC N° 3 raccordement de trottoir à la Vallée pour un montant de	4 151.80 € HT
Total Soit	18 928.31 € HT 22 713.97 € TTC

- en 2022 :

- VC N° 4 de la RD 738 à l'entrée de Poué Pour un montant de	12 276.00 € HT
---	----------------

- VC N° 203 de la RD 40 à l'atelier communal pour un montant de	6 681.15 € HT
Total	18 957.15 € HT
Soit	22 748.58 € TTC

- PEINTURE SIGNALISATION AU SOL :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture concernant la signalisation au sol, dans le bourg, sont à prévoir ; il informe que M. LE BRAS s'est chargé d'obtenir des devis pour les travaux suivants :

- **rue Jules Ferry** : ligne médiane partant de la propriété de M. GORIN Jean-Marie jusqu'à l'église
- **route de Maisonneuve** : ligne médiane partant de la propriété de M et Mme ROYER Paul à celle de Mme POISSON Jacqueline
- **parking derrière la Mairie**

Le Maire a en sa possession trois devis.

- l'entreprise SIMON SIGNALETIQUE de Poitiers	
- <u>peinture blanche</u>	1 004.00 € HT
Soit	1 204.80 € TTC
- <u>résine blanche</u>	2 662.50 € HT
Soit	3 195.00 € TTC
- l'entreprise SIGN'86 de Ligugé	
- <u>peinture blanche</u>	1 532.96 € HT
Soit	1 839.55 € TTC
- <u>résine blanche</u>	2 832.35 € HT
Soit	3 398.82 € TTC
- l'entreprise SIGNALISATION 86 de Poitiers	
- <u>peinture blanche</u>	1 866.00 € HT
Soit	2 239.20 € TTC
- <u>résine blanche</u>	2 930.50 € HT
Soit	3 516.60 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SIMON SIGNALETIQUE de Poitiers pour la réalisation de l'ensemble des travaux en résine blanche sauf le parking derrière la Mairie en peinture blanche et autorise le Maire à effectuer la demande de subvention « amende de police » susceptible d'être accordée et à signer tous les documents nécessaires.

- ACHAT PANNEAUX AFFICHAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer les panneaux d'affichage de Poué et la Bourrelière car ils sont usagés ; il convient également d'acheter un panneau supplémentaire pour mettre à Suberre ou à Picheil.

Il informe qu'il a en sa possession 2 devis pour l'achat de 3 panneaux d'affichage de 18 et 16 feuilles A4 en aluminium

- Collectivités équipements de Nimes pour un montant de 2 400.00 € TTC
- Fabrègue duo de Saint Yrieix la Perche pour un montant de 1 322.64 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Fabrègue duo pour un montant de 1 322.94 € TTC.

- ADHESION AUX CROQUEURS DE POMMES 2021 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier des Croqueurs de Pommes de la Vienne ainsi que l'adhésion annuelle pour un montant de 30 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, donne son accord pour l'adhésion aux Croqueurs de Pommes de la Vienne pour l'année 2021 pour un montant de 30 €

- HABITAT DE LA VIENNE : VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 6 janvier 2021 reçu de la Préfecture de la Vienne, service du Directeur Départemental des Territoires concernant la vente, par HABITAT de la Vienne, d'un logement locatif social situé 7 place de la Mairie à CUHON.

Le projet de cession occasionne une réduction de logements sociaux du parc public dont le nombre passera de 4 à 3 si la vente se concrétise.

La commune doit donner son avis sur ce projet d'aliénation ; elle peut s'opposer à la vente ou solliciter une reconstitution de l'offre de logements.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la vente du logement cité ci-dessus.

Compte tenu de ces circonstances, le Conseil Municipal considère que ce bâtiment devrait logiquement revenir à la commune et propose de se mettre en relation avec HABITAT de la Vienne afin de discuter d'un éventuel projet de rachat du bâtiment.

- DEMANDE DE SUBVENTION Mlle LARRIU Alexine :

Suite à la réunion du 21 janvier dernier, M...Le Maire et M. le 1er Adjoint ont rencontré le 12 février dernier Mlle LARRIU Alexine concernant ses projets sportifs.

Le Maire informe donc le Conseil Municipal des projets sportifs de Mlle LARRIU Alexine ; après délibération à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide

de lui accorder une subvention de 150 € pour l'achat d'une partie de son équipement sportif, notamment des chaussures.

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2021.

- **DIVERS** :

- Elections Départementales et Régionales :

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dates retenues pour les élections Départementales et Régionales, c'est-à-dire les 13 et 20 juin 2021.

- Intervention de Mme EUZENAT Annick

Mme EUZENAT Annick donne lecture d'un courrier de M. BRISION qui souhaite donner à la commune de CUHON un buste en pierre.

Le Conseil Municipal remercie M. BRISION pour ce geste.



Le Maire,
GARANGER Philippe

M. LE BRAS André	
M. MEUNIER Jérémie	
M. BIGOT Florent	
M. BOURDIER Olivier	
MME LUNEAU Véronique	
M. POISSON Eric	
MME PLAIRE Alégria	
MME EUZENAT Annick	
M. GREMILLET Julien	